

Appel à projets de l'OFAJ

« Inclusion et participation de tous les jeunes »

Promouvoir une société inclusive signifie encourager la participation sociale de l'ensemble de la jeunesse. Chaque jeune doit pouvoir contribuer à la société et aux processus de décision en fonction de ses compétences individuelles et de ses qualités.

Personne ne doit être mis de côté.

Depuis 2015, l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) s'engage, dans le cadre de sa stratégie Diversité et Participation, à lutter contre les mécanismes (structurels) d'exclusion et de discrimination. Cette stratégie encourage la participation de jeunes ayant un accès limité aux programmes d'échanges. Les projets soutenus contribuent à surmonter les obstacles et inégalités d'accès. Ces derniers sont aussi variés que les réalités auxquelles les jeunes font face, entre autres : difficultés financières, handicap(s) ou problèmes de santé, enjeux géographiques (zone rurale ou isolée, quartiers prioritaires, etc.), infrastructure insuffisante, défis éducatifs, discriminations.

L'accès aux programmes d'échanges de l'OFAJ reste néanmoins difficile pour certains groupes cibles, comme les jeunes en situation de handicap(s) ou les jeunes personnes réfugiées.

Pour rendre les programmes d'échanges (scolaires, extrascolaires, à visée professionnelle) plus inclusifs, il s'agit de valoriser les différentes capacités et qualités. Cela implique de devoir prendre en compte les besoins particuliers de chaque jeune. Cela demande de **la flexibilité, une capacité d'adaptation et surtout une ouverture à de nouvelles idées.**

Avec cet appel à projets, l'OFAJ souhaite soutenir les porteurs de projet dans la conception de rencontres franco-allemandes ou trinationales plus accessibles.

Laissez libre cours à votre créativité :

- Exploiter sa fibre artistique à travers la danse ou le théâtre dans le cadre d'un échange scolaire ? Bonne idée !
- Découvrir le sport comme facteur d'inclusion ? Volontiers !
- Un projet sur l'égalité des chances lors de l'insertion professionnelle ? Passionnant !
- La protection de l'environnement intéresse vos jeunes ? Alors, organisez ensemble un projet qui les rassemble autour de ce thème !

Nous nous réjouissons de recevoir toutes vos propositions de projets d'échange de jeunes.

Ce qui compte pour nous, c'est que les jeunes participent activement à la planification et à la conception du projet.

Écoutez-les et prenez leurs idées au sérieux.

Réfléchissez ensemble à la manière dont tout le groupe peut s'engager.

2 / 5

Par ailleurs, l'OFAJ apprécie tout particulièrement les rencontres de jeunes qui sont organisées de manière écoresponsable et durable.

Les candidatures doivent être déposées avant le 15 novembre 2026.

Le projet doit se dérouler entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2027.

Un jury franco-allemand décidera vers la mi-décembre quels projets seront soutenus.

Si votre projet ne respecte pas l'ensemble des conditions d'éligibilité et les critères de sélection mentionnés ci-dessous, mais que le jury le trouve néanmoins intéressant, l'OFAJ se réserve le droit de diminuer la subvention demandée en conséquence.

Conditions d'éligibilité

- 1) Le projet s'adresse à des **enfants, jeunes et/ou jeunes adultes de 3 à 30 ans**. Les porteurs de projets sont libres de choisir une tranche d'âge plus précise si elle respecte cet intervalle. Le groupe doit se composer à la fois de personnes ayant un accès limité aux programmes d'échanges et/ou faisant face à des obstacles liés à la mobilité – par exemple à cause d'un handicap, d'un cadre de vie isolé géographiquement ou rural, ou d'autres désavantages (structurels) – et de jeunes qui ne sont pas confrontés à ces différentes formes de discrimination. Le projet ne doit pas s'adresser uniquement aux [« jeunes ayant moins d'opportunités »](#) ; il doit être conçu de manière inclusive et rendre l'inclusion tangible.
- 2) Le projet doit être une **rencontre de jeunes inclusive – franco-allemande ou trilatérale** (scolaire, extrascolaire, à visée professionnelle).
Le choix des thèmes et des activités est libre.
Tout projet qui s'adresse à du personnel qualifié ou à des multiplicatrices et multiplicateurs (p. ex. : colloques ou formations) est exclu de la subvention.
- 3) Le projet doit être **conçu, organisé et mis en œuvre conjointement** par une organisation ou une association de France et une autre structure d'Allemagne et, le cas échéant, avec un troisième partenaire d'un autre pays. Il est possible d'organiser une rencontre par pays, mais la réciprocité n'est pas obligatoire.
Un seul projet peut être présenté par porteur de projet.
Dans le cas d'un projet commun à plusieurs partenaires, une seule demande suffit. Tous les partenaires doivent y être répertoriés.
- 4) Le projet doit être **organisé de la manière la plus écoresponsable possible**. Afin d'aider les porteurs de projet dans la planification et la mise en œuvre de ce dernier, l'OFAJ a conçu [un guide avec des pistes pour une organisation plus écoresponsable d'un projet international de jeunesse](#).

3 / 5

Remarque : la poursuite d'un projet déjà réalisé n'est pas possible. La distinction avec les activités d'autres projets doit être clairement établie. Les projets doivent faire preuve d'un caractère innovant.

Porteurs de projet

Les porteurs de projet peuvent être : des institutions, des fédérations de jeunesse, des organisations et des associations actives dans les domaines de l'éducation populaire et du travail de jeunesse, de la protection de l'enfance et de la jeunesse, du travail social, de la culture, du sport, des médias, de l'éducation formelle, de la formation professionnelle ou de l'enseignement supérieur, ainsi que des comités de jumelage ou des collectivités territoriales.

Critères de sélection

Les critères suivants sont particulièrement importants pour la sélection des projets :

- **INCLUSION** : le caractère inclusif du projet doit être une priorité. Le projet doit créer un cadre dans lequel chaque jeune qui y participe peut partager ses idées, ses intérêts, ses compétences et ses capacités physiques et mentales. Un groupe mixte, dans lequel des jeunes de différentes situations dialoguent ensemble, est indispensable pour y parvenir. Les porteurs de projets créent donc un cadre propice à l'inclusion et conçoivent un programme sans obstacle et le plus accessible possible.
- **PARTICIPATION ACTIVE** : les jeunes qui participent au projet doivent être activement impliqués dans la planification, la préparation et la mise en œuvre de celui-ci. Nous encourageons nos partenaires existants et les nouveaux porteurs de projets à faire émerger de nouvelles formes d'apprentissage commun et mutuel dans un cadre franco-allemand ou trilatéral. Des formats innovants et des approches créatives voient le jour lorsque les compétences et les perspectives les plus diverses se conjuguent lors de la planification d'un projet.
- **RAYONNEMENT** : le projet doit trouver un écho au-delà du cercle des personnes qui y participent, ou avoir un résultat concret, par exemple avec la réalisation d'une vidéo, d'une exposition ou d'une présentation publique des résultats obtenus. Notre objectif est de créer des exemples de bonnes pratiques susceptibles d'encourager d'autres porteurs de projet à entreprendre des projets similaires. Les porteurs de projet sont libres de décider du cadre dans lequel cela se déroulera, en accord avec les personnes participantes.

Communication

La demande de subvention doit indiquer de quelle manière le contenu du projet et le soutien de l'OFAJ seront communiqués au public.

4 / 5

Nous encourageons les porteurs de projet à réfléchir avec leurs groupes de jeunes à la manière dont leur projet pourrait être documenté, par exemple avec des photos, une performance, une exposition ou une courte vidéo (une à deux minutes maximum). Après accord de toutes les parties concernées, cette documentation sera mise à la disposition de l'OFAJ pour une éventuelle utilisation ultérieure sur son site Internet ou ses réseaux sociaux. L'OFAJ pourra également republier la communication que vous aurez postée sur les réseaux sociaux.

Certains critères techniques doivent être remplis pour que les visuels puissent être utilisés de façon optimale. Des instructions seront mises à la disposition des porteurs de projet.

Financement et mise en œuvre

L'OFAJ accorde une **subvention maximale de 18 000 € par projet**.

Ce montant peut couvrir des personnes encadrantes supplémentaires ainsi que des frais de transport ou d'hébergement plus élevés (p. ex. hébergement accessible aux personnes à mobilité réduite ou déplacements de ces personnes avec leurs personnes aidantes) afin de répondre aux besoins d'encadrement.

Si des frais supplémentaires sont engagés pour la conception écoresponsable du projet – par exemple, nuitée supplémentaire lors d'un trajet longue distance effectué en train –, ils peuvent faire partie des dépenses éligibles.

Les achats de matériel (investissements) sont exclus de la subvention.

Selon ses Directives, la subvention de l'OFAJ ne doit pas couvrir 100 % des frais occasionnés. Le projet doit par conséquent être cofinancé par le porteur de projet. Pour ce faire, il est possible de faire appel à des fonds propres ou à des fonds de tiers, par exemple d'autres organisations, fondations ou entreprises.

L'OFAJ soutient les projets sélectionnés grâce à une convention-cadre conformément à ses Directives pour les « Projets et actions visant à développer et à approfondir la stratégie Diversité et Participation » dans la catégorie « Autres projets » (cf. art. 2.2.3). La préparation du contenu et de la logistique ainsi que la réalisation et l'évaluation des projets sont du ressort des porteurs de projet. L'OFAJ peut les conseiller.

Évaluation et décompte d'utilisation

Au plus tard deux mois après la fin du projet, un rapport détaillé du projet, un récapitulatif des recettes et des dépenses réelles ainsi que les justificatifs de communication doivent être transmis à l'OFAJ. Un questionnaire est mis à la disposition des porteurs de projet pour la rédaction du rapport du projet.

5 / 5

Dépôt des candidatures, durée du projet et délais

Les candidatures doivent être déposées avant le 15 novembre 2026.

Le projet doit se dérouler entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2027.

L'OFAJ organise deux temps d'échange – un en français et un en allemand – où vous pourrez poser vos questions relatives au dépôt de demande de subvention, aux groupes cibles ou aux contenus des projets :

- En français : le 1^{er} octobre 2026 à 10h
- En allemand : le 1^{er} octobre 2026 à 14h

L'envoi de la demande complétée et signée en bonne et due forme se fait exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante :

Anne Gainville, gainville@ofaj.org

Tous les porteurs de projet qui adressent habituellement leurs demandes à une centrale de l'OFAJ ont l'obligation de signaler à celle-ci leur participation à cet appel à projets.

Si le projet est sélectionné, toute modification du projet doit être communiquée à l'OFAJ dans les meilleurs délais.

Si le projet n'est pas sélectionné, le porteur de projet peut déposer une demande de subvention pour un projet de groupe auprès du bureau d'intervention compétent, conformément aux Directives de l'OFAJ.

Questions relatives à la demande de subvention : Anne Gainville Téléphone : +33 1 40 78 18 30 E-mail : gainville@ofaj.org	Questions relatives au contenu : Lisa Kenning Téléphone : +49 30 288 757 71 E-mail : kenning@ofaj.org
---	---